

**C. L.A.S ELEMENTAIRE SAISON 2023-2024**

**ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE –**

**REGLEMENT INTERIEUR**



# Modalités de fonctionnement

---

✓ Jours de fonctionnement : 2 soirs par semaines obligatoires, Pour l'école d'Aix en Othe : dans les locaux d'Aix on Othe.

✓ Inscription sur recommandation et notification écrite de l'enseignant puis sur rendez-vous avec la coordinatrice du CLAS (pour les enfants n'ayant jamais fréquentés le CLAS).

✓ Inscription obligatoire à raison de 2 séances par semaine, selon les places disponibles. Réinscription obligatoire dans les écoles définies ci-dessus, auprès de la coordinatrice CLAS ou de l'animateur (trice) du CLAS.

✓ En cas d'absence, prévenir l'école le plus rapidement possible ou la coordinatrice CLAS, dans le doute les animateurs récupéreront quand même l'enfant à la sortie de l'école,

✓ Le cahier de liaison est un outil pour faciliter la communication entre famille, école et animateur. Pensez à le regarder, le signer et l'utiliser.

✓ Le goûter est fourni par les parents.

✓ Le CLAS sera fermé certains jours de ponts, de grève définis par la commune, même si l'école est assurée,

✓ L'enfant doit être récupéré à la grille par un de ses parents auprès de l'animateur responsable du CLAS, ceci dans un souci d'échange et de suivi.

## **Séance type**

16h05 les animateurs récupèrent les enfants à l'école.

16h15 goûter + échanges sur la journée, début autour de sujets d'actualité ou autre.

16h30 : méthodologie, organisation, apprendre à réviser une leçon, utiliser un dictionnaire..., et ou un atelier spécifique.

17h00 : ateliers ludiques, si pas d'atelier spécifique, jeux autour des apprentissages mathématiques, français, histoire, géographique...

17h20/17h35 échanges avec les parents et départ des enfants.

## Discipline et règles de vie collectives

---

Les Accueils de Loisirs étant des lieux de vie et de respect de chacun, toute infraction à la loi ou tout comportement jugé irrespectueux, violent (verbalement ou physiquement) n'est pas toléré.

Les animateurs sont garants de cette bonne conduite.

En cas de non-respect de ces règles, la direction applique la procédure suivante :

- 1<sup>ère</sup> étape : rencontre entre l'enfant et la direction de la structure
- 2<sup>ème</sup> étape : rencontre avec la famille
- 3<sup>ème</sup> étape : envoi d'un courrier à la famille afin de les convoquer à une rencontre avec le Maire et les élus en charge de l'Enfance- Jeunesse
- 4<sup>ème</sup> étape : renvoi

## Contacts

---

1. Coordo CLAS, Coralie Sardin : 06/08/71/77/44
2. Ecole : 03/25/46/65/43
3. Service Scolaire Enfance Jeunesse 03/25/46/75/06

Nom : .....

Ecole : .....

Numéro de téléphone des tuteurs : .....

Adresse mail : .....

J'atteste avoir pris connaissance du règlement ci-dessous et m'engage à respecter.

Le

Signature des parents :

Prénoms : .....

Redoublant : oui 0 non 0

signature de l'enfant :